

# SEANCE DU 22 JUIN 2015

Convocation, le 16 juin 2015

*L'an deux mille quinze le vingt-deux juin à 20 heures, le Conseil Municipal de LONGUEVILLE s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jack LELEGARD, Maire.*

PRESENTS : MMES, Cécile ETIENNE, Anne JORAM, Noëlle QUERE Sarah ROMUALD

MM. Christian BEAUQUET, Yves COQUELIN, Jack LELEGARD, Philippe LETENNEUR, Alain THOUBANIOUCK, Georges VERCHER et Michel VIGOT.

ABSENTE EXCUSEE : MMES Alexandra POULAIN

PROCURATIONS :

Mme Adeline DIEUDONNE (procuration à M. Thoubaniouck)

Mme Véronique LABICHE (procuration à M LELEGARD)

M. Patrick NIOBEY (procuration à M LETENNEUR)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUERE

\*\*\*\*\*

✓ **Effacement des réseaux d'orange, rue de la Croix**

*Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'estimation pour l'effacement du réseau d'Orange « rue de la Croix ». En effet, Orange participe à cette opération par la prise en charge des prestations de conseil en ingénierie, d'agrément du projet de génie-civil, de fourniture du matériel de génie civil et de mise à jour de la documentation.*

*Le montant total restant à la charge de la commune est estimé à 14 700 euros HT.*

- 11 500 euros HT pour les études et les travaux de génie-civil.
- 3 200 euros HT pour les études et les travaux de câblage.

*Le coût du génie-civil prend en compte les tranchées communes avec les travaux de mise en souterrain du réseau électrique du SDEM.*

*A l'unanimité, les membres du conseil municipal donne un avis favorable à l'exécution des travaux de mise en souterrain du réseau d'Orange.*

✓ **Effacement des réseaux électriques et téléphoniques « Rue de la Croix » APS 27702**

*Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « rue de la Croix ».*

*Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 32 000 euros HT.*

*Conformément au barème 2015 du SDEM, la participation de la commune de Longueville s'élève à 9 500 euros.*

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- décident la réalisation de l'effacement des réseaux « rue de la Croix »,*
- demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2015.*
- acceptent une participation de la commune de 9 500 euros,*
- s'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,*
- s'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,*
- donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.*

*✓ **Rétrocession des délaissés du département à la commune***

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent que les délaissés du département desservant le village l'Ecole soient repris par la commune sous réserve de la remise en état de la voirie par le département.*

*✓ **Modification des statuts de la communauté de communes « Granville Terre et Mer »***

*Par délibération en date du 3 janvier 2014, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer a adopté ses statuts, validés par arrêté du Préfet en date du 29 avril 2014.*

*Après une année de mise en œuvre des statuts sous cette forme, il apparaît qu'il est nécessaire de revoir certaines compétences, dans leur écriture ou leurs contours ainsi que de clarifier au maximum les champs de compétence entre la communauté communes et les communes, en raisonnant dans la mesure du possible en blocs de compétence.*

*Les principales modifications envisagées sont les suivantes :*

*Compétences obligatoires :*

*La référence à l'adhésion à un syndicat dans l'écriture de la compétence et précédée systématiquement par un « notamment » de manière à ne pas limiter l'action de la communauté à cette adhésion.*

- *suppression de la compétence « étude de mise en place d'un service d'instruction d'urbanisme » la communauté ayant décidé de mettre en place un service commun.*
- *limitation de l'intervention de la communauté aux chemins de randonnées figurant aux topoguides, c'est-à-dire ceux identifiés comme ayant un intérêt touristique, et sentier du Littoral. Ajout du circuit de randonnée équestre.*

#### Compétences optionnelles :

- *reformulation de la compétence nettoyage des plages : « nettoyage courant des plages sur l'estran, en dehors des piscines d'eau de mer » (conciliation des exigences balnéaires et environnementales).*
- *voierie d'intérêt communautaire, l'entretien de cette voierie est pris en charge de manière extensive.*
- *équipements sportifs : ajout du futur gymnase de Saint-Pair.*
- *suppression de la compétence subventions sportives et socio-culturelles pour les collèges (suite au travail effectué par la CLECT).*
- *suppression de la compétence subventions soutien à la fréquentation par le public des activités culturelles, qui n'a pas de contenu à l'heure actuelle.*

#### Compétences facultatives :

- *service public d'assainissement non collectif (SPANC) : ajout de la compétence de portage administratif et financier des dossiers de demande de subvention pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de manière à favoriser les travaux nécessaires des particuliers dans ce domaine.*
- *sécurité et incendie : modification de la compétence pour supprimer la partie adhésion au SDIS qui emportait le paiement de la contribution, incendie et intégrer la participation au financement des casernes.*

*A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la modification des statuts*

#### ✓ **Assainissement « camping bocager » de monsieur Arondel**

*Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune va percevoir la somme de 30 192 euros au titre de la taxe d'aménagement. Il propose de reverser*

*15 000 euros pour aider monsieur Arondel dans ses frais d'assainissement. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe sur cette participation.*

✓ **Questions diverses**

*La séance est levée à 22 heures.*